

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

DÉPISTAGE RÉCUPÉRATION PERMIS

Par AxelO Postée le 30/01/2021 19:58

Bonjour, Suite a une suspension judiciaire du permis de conduire, je dois passer des tests afin de le récupérer. Je souhaite savoir dans quel(s) laboratoire je peux effectuer ces tests et si des documents sont nécessaires pour les faire. Je n'ai pas trouvé d'information à ce sujet. En vous remerciant par avance.

Mise en ligne le 01/02/2021

Bonjour,

Pour réaliser les examens biologiques dans le cadre de la récupération de votre permis de conduire, vous pouvez vous rendre dans le laboratoire de votre choix et avec le document précisant la nature des examens biologiques demandés, qui vous a normalement été envoyé par la préfecture.

Cependant, afin d'obtenir plus de précisions, nous vous invitons à consulter le lien joint ci-dessous du « service public » à partir duquel vous pourrez trouver toutes les informations sur le déroulement de cette visite médicale dans votre département.

Pour toutes autres questions, nous vous invitons à joindre un de nos écoutants tous les jours soit par téléphone au 0800231313, de 8h à 2h, appel anonyme et gratuit, soit par Chat, de 8h à minuit, via notre site internet Drogues Info Service.

Bien à vous

En savoir plus :

- récupération du permis de conduire